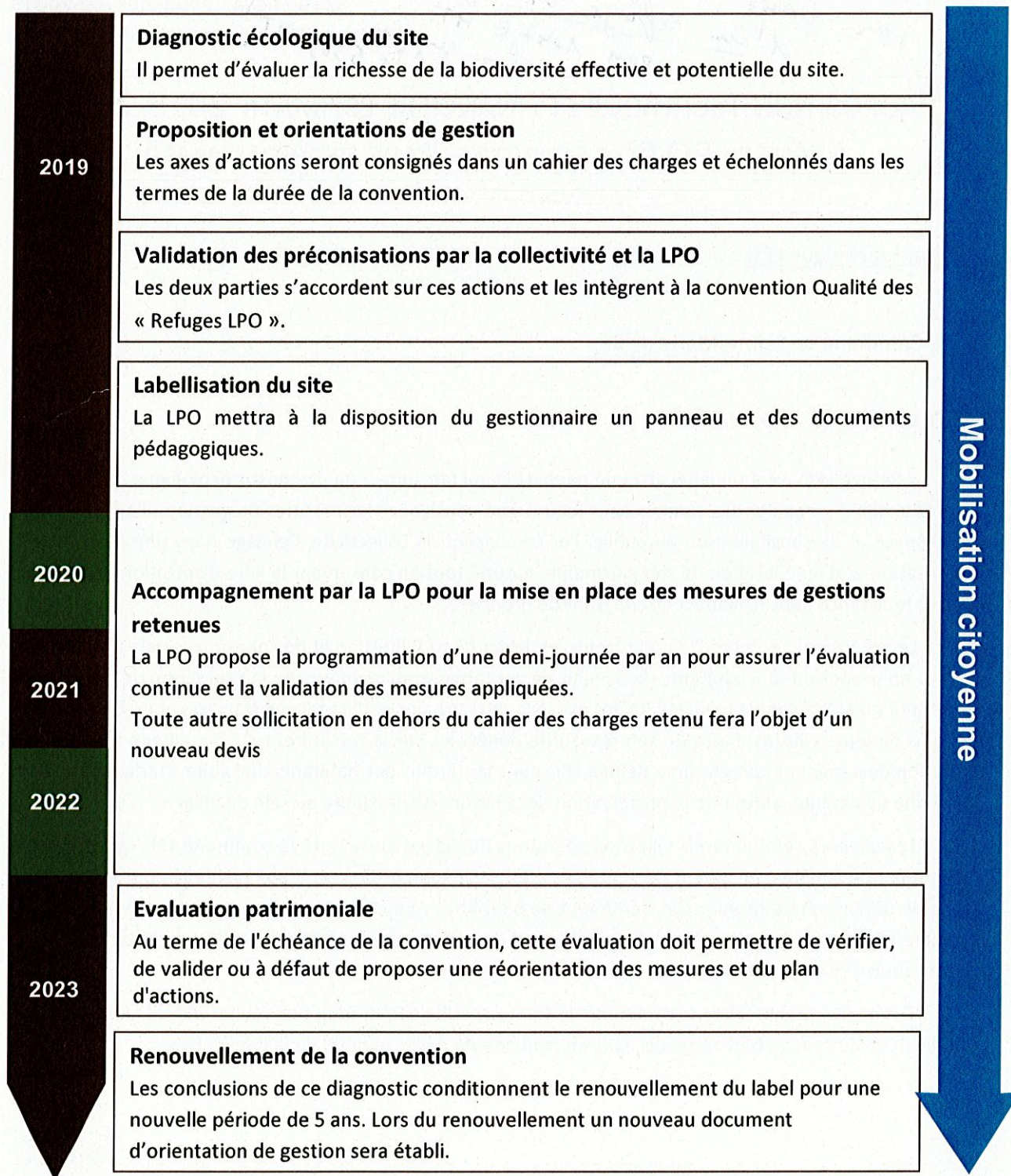




Calendrier de création du Refuge LPO « Parc de Montamer »





Proposition financière 2019 pour la collectivité (phase 1-3)

Création du Refuge LPO

- Phase 1 : Evaluation patrimoniale du site1 064 euros
- Phase 2 : Rédaction du plan d'actions2 128 euros
- Phase 3 : Inscription Réseau Refuge LPO150 euros
- Phase 3 : Panneaux Refuge LPO365 euros

Dispositif de mobilisation citoyenne

- Activité : Mobiliser les habitants du village1 596 euros

Total (net de taxe)5 303 euros

Prise en charge par le CDC de l'île de Ré 4 256 euros

Pour l'année 2019, le financement de la création du Refuge LPO et d'une partie du dispositif de mobilisation est pris en charge par la LPO grâce au financement alloué par la CDC de l'île de Ré dans le cadre du mois de l'environnement.

La somme arrêtée pour 2019 (phase 3) s'élève à 1 047 € net de TVA.*

*Cette opération se situe hors du champ d'application de la TVA.

Le suivi du projet et l'accompagnement de la collectivité (phase 4) sera assuré chaque année entre 2020 et 2023 à minima d'une demi-journée par an. Elle pourra être ajustée en fonction des demandes de la commune de Sainte-Marie de Ré.